



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Sous-comité des droits internationaux de la
personne du Comité permanent des affaires
étrangères et du développement international**

SDIR • NUMÉRO 015 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 4 mars 2014

—
Président

M. Scott Reid

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 4 mars 2014

•(1305)

[Français]

Le président (M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC)): À l'ordre. Nous sommes le Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. Aujourd'hui, en ce 4 mars 2014, nous tenons notre 15^e séance et elle est télévisée.

Aujourd'hui, nous avons pour témoins Mme Rebiya Kadeer, présidente du Congrès mondial des Ouïghours, et M. Mehmet Tohti, chercheur libre et ex-président de l'Association canadienne ouïghoure.

[Traduction]

Nous accueillons également Alex Neve, secrétaire général d'Amnistie Internationale, et Kayum Masimov, de la Société canadienne ouïghoure.

Je m'excuse auprès des témoins de la façon dont la Chambre des communes fonctionne. Vous êtes venus présenter des témoignages qui méritent une audience en bonne et due forme, mais il se peut que nous soyons obligés de l'abréger. J'en suis désolé, mais le comité a indiqué vouloir essayer de prolonger autant que possible la période des questions et des réponses, advenant le cas où la sonnerie retentirait.

Chers collègues, je vais ajuster le temps qui est prévu pour chaque question et réponse, compte tenu du temps qui nous aura été enlevé. Je risque de devoir le faire au gré des circonstances. Je vais essayer d'être aussi équitable que possible.

Ceci étant dit, nous allons demander aux témoins de commencer. N'oubliez pas que plus vous consacrez de temps à votre exposé, moins il en restera pour les questions et les réponses.

M. Neve connaît bien ce problème puisqu'il est déjà venu plusieurs fois.

Vous pouvez commencer votre témoignage.

M. Alex Neve (secrétaire général, Amnistie internationale Canada, Amnistie internationale): Monsieur le président, je suis ravi d'être de nouveau ici et je suis honoré de me trouver en présence d'une défenseure des droits de la personne aussi vénérée et respectée que Rebiya Kadeer.

Je vais faire un bref exposé, mais je veux surtout m'assurer que vous aurez tout le temps qu'il faut pour m'entendre.

Le 25 janvier, il y a un mois environ, Ilham Tohti, professeur d'économie à l'Université Minzu de Beijing, était placé en garde à vue à Beijing. Il a ensuite été très rapidement transféré dans la ville d'Urumqi, dans l'ouest de la Chine, à plus de 2 000 kilomètres de Beijing. Urumqi est la capitale de la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Pour les ouïghours de la région, c'est le Turkestan oriental.

Pourquoi arrêter un professeur d'économie? Pourquoi l'éloigner autant de Beijing? Je peux vous garantir que cela n'a rien à voir avec son style d'enseignement, non plus qu'avec sa vision de l'économie.

Monsieur Ilham Tohti est un Ouïghour. Il a fondé un site Web — UighurOnline — qui se concentre sur les problèmes des Ouïghours et qui s'est attiré les foudres des autorités chinoises. L'existence de cette tribune qui permet la diffusion d'information sur le peuple ouïghour en Chine, que ce soit au sujet de sa culture, de sa langue, de la politique ou des droits de la personne, est jugée intolérable.

Un mois s'est écoulé, et il demeure détenu sans contact avec l'extérieur. Il risque d'être accusé de séparatisme, et Amnistie internationale estime qu'il est un prisonnier d'opinion.

Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres. Depuis maintenant des décennies, le gouvernement chinois adopte impitoyablement des lois, des politiques et des mesures qui favorisent la discrimination ethnique et la répression religieuse et culturelle à l'encontre du peuple ouïghour dans diverses régions de la Chine, notamment celle du Xinjiang.

Le rapport sur les droits de la personne publié la semaine passée par le Département d'État américain parle d'une grave répression officielle des libertés de parole, de religion, d'association et de réunion de l'ethnie des Ouïghours. Tout cela se produit alors que la situation est très tendue pour M. Tohti, bien entendu, car au début de la semaine, il s'est produit une attaque très violente, à la gare ferroviaire de Kunming. Des agresseurs armés de couteaux ont tué au moins 29 passagers et en ont blessé plus de 130 autres. En ce moment, on fait largement état d'une attaque menée par des séparatistes ouïghours.

Cela ne présage rien de bon pour les activistes et chefs ouïghours comme M. Tohti. À la suite de cette épouvantable attaque, la tendance des autorités chinoises à assimiler au terrorisme toute mesure de défense et toute manifestation de préoccupations au sujet du peuple ouïghour va très certainement s'amplifier dans les jours et les semaines à venir.

Cela ne présage rien de bon non plus pour Huseyin Celil, un citoyen canadien d'origine ouïghoure qui a été arrêté et emprisonné en Chine en juin 2006 — il y a près de huit ans. Lui aussi a été soumis à un processus judiciaire injuste. Il vient d'être condamné à la prison à vie après avoir été reconnu coupable de terrorisme et d'indépendantisme.

Le gouvernement canadien a vaillamment essayé de le faire libérer. Le gouvernement chinois refuse de reconnaître sa citoyenneté canadienne et ne lui accorde même pas l'accès consulaire. J'espère qu'entre autres choses aujourd'hui, après avoir entendu Rebiya Kadeer, vous conviendrez de l'importance de demander et d'exiger que le Canada intervienne encore dans le dossier de Huseyin Celil.

Enfin, j'imagine qu'après avoir entendu Rebiya Kadeer parler de la situation du peuple ouïghour en Chine, vous vous demanderez surtout ce que le Canada peut faire. J'intégrerais cela dans la question plus vaste à savoir ce que le Canada peut faire pour exiger et favoriser plus efficacement la réforme des droits de la personne en Chine.

Ce n'est pas facile. La Chine est manifestement un pays puissant et influent. Amnistie internationale et bon nombre d'organisations formant la Coalition canadienne pour les droits de la personne en Chine pressent depuis assez longtemps le Canada d'adopter une stratégie pangouvernementale complète sur les droits de la personne concernant les relations Canada-Chine. Nous n'en avons pas.

En ce moment, les questions de droits de la personne relèvent d'un groupe de vaillants employés de la Direction de la Chine, au sein du ministère des Affaires étrangères. Le Canada a tellement d'autres possibilités et d'autres occasions d'exercer son influence sur la Chine, par l'intermédiaire d'Industrie Canada ou de Ressources naturelles Canada, grâce à des échanges universitaires et par bien d'autres moyens.

• (1310)

Pour terminer, je réitère la recommandation qui a été souvent faite au gouvernement. Il est urgent d'adopter à l'échelle du gouvernement, de tous les gouvernements, une stratégie complète sur les droits de la personne concernant les relations entre le Canada et la Chine. D'après nous, dans le contexte de la séance d'aujourd'hui, cela garantirait que le Canada s'exprime le plus fermement possible quand il s'agit de réclamer la protection des droits du peuple ouïghour.

Monsieur le président, j'avais l'intention de présenter un exposé un peu plus long aujourd'hui, mais pour utiliser moins de temps, je vais vous laisser mon mémoire et m'arrêter ici.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Neve.

Je ne sais pas exactement quelles sont les intentions des autres témoins, concernant les exposés.

M. Alex Neve: Je pense que nous allons maintenant entendre Mme Kadeer. M. Tohti va lui servir d'interprète.

• (1315)

Mme Rebiya Kadeer (présidente, Congrès mondial des Ouïghours) (Interprétation): Bonjour, mesdames et messieurs. Merci infiniment, monsieur le président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Il y a six ans, j'étais assise ici même pour mon premier témoignage devant le Sous-comité des droits internationaux de la personne. À cette époque, j'avais parlé des violations des droits de la personne que subissaient les Ouïghours, de l'oppression religieuse

exercée par la Chine et de certaines politiques du gouvernement chinois visant le transfert des populations vers la région.

La Chine occupe cette région depuis 64 ans, mais les deux dernières années ont été particulièrement horribles pour les Ouïghours et d'autres minorités dont les droits de la personne sont bafoués. Aujourd'hui, nous parlons d'un nombre croissant d'exécutions extrajudiciaires par la police chinoise qui ne fait que tirer au hasard sur des manifestants et des civils, au mépris de la justice. Je sais que nous avons peu de temps. Au lieu de vous faire mon exposé, je vais demander à mon assistant de lire mon énoncé.

M. Mehmet Tohti (chercheur libre, ex-président, Association canadienne d'ouïghoure, à titre personnel): Mesdames et messieurs, Mme Kadeer dit qu'elle est ravie d'être ici. Elle veut aussi faire ressortir les principaux points de son exposé qui expriment des préoccupations particulières concernant les Ouïghours exilés et leur chez-soi.

Le premier enjeu est celui des détentions arbitraires et des exécutions extrajudiciaires. Le nombre de condamnations pour atteinte à la sécurité de l'État a grimpé de façon spectaculaire, selon la Fondation Dui Hua, située en Californie, aux États-Unis. En 2013 seulement, toujours selon la Fondation, plus de 296 Ouïghours ont été condamnés pour atteinte à la sécurité de l'État. Cela correspond à 70 % du nombre total de condamnations en Chine.

À titre de comparaison, la Haute Cour du peuple de la région autonome du Tibet n'a signalé que 20 accusations pour atteinte à la sécurité de l'État, alors que c'est 296 pour la région autonome ouïghoure.

Je vais vous donner des exemples de condamnations pour atteinte à la sécurité de l'État. Le 26 mars 2013, Kerem Mehmet a été condamné pour incitation à la scission à 10 ans de prison par la Cour du peuple intermédiaire de la Préfecture autonome mongole de Bayin'gholin. On lui reprochait notamment d'avoir diffusé de l'information sur le séparatisme ethnique et l'extrémisme religieux, entre autres. On l'a aussi déclaré coupable de possession de livres illicites et d'appareils de stockage mobiles contenant de la propagande réactionnaire. Ces vagues accusations lui ont coûté 10 ans de prison.

Selon la Fondation Dui Hua, comme je l'ai dit, la majorité des personnes accusées d'atteinte à la sécurité de l'État semblent être des Ouïghours.

Le deuxième enjeu à souligner est le nombre de disparitions forcées d'Ouïghours en Chine.

Freedom House, Amnistie internationale, Human Rights Watch et d'autres organisations ont documenté de nombreuses disparitions d'Ouïghours, depuis juillet 2007. Par exemple, Human Rights Watch a publié un rapport de 44 pages qui étaye les disparitions forcées de 43 hommes et adolescents ouïghours, lesquels étaient détenus par les forces de sécurité chinoises au lendemain du massacre du 5 juillet à Urumqi.

Le 17 décembre 2010, Freedom House a publié un rapport sur la disparition de 20 Ouïghours qui ont été déportés du Cambodge en Chine à la suite d'accords commerciaux secrets entre les deux pays, d'une valeur estimative de 1,2 milliard de dollars.

Le 4 juillet 2012, Amnistie internationale a publié un rapport intitulé *Disappearing China's Uighurs*, sur les disparitions d'Ouïghours en Chine. Le rapport citait Wang Mingshan, le chef du département de sécurité publique d'Urumqi. Il aurait dit avoir reçu plus de 300 demandes de familles qui cherchaient à retrouver des personnes pour la plupart disparues.

Malgré les menaces et le harcèlement au quotidien, plus de 40 familles ouïghoures sont venues parler au reporter de Radio Free Asia, RFA, pour lui donner des renseignements détaillés sur leurs proches disparus. Nous avons obtenu de l'information tout à fait horribles au sujet des familles de personnes disparues dans le sud du Turkestan oriental. Les forces de sécurité du gouvernement leur ont dit d'une façon menaçante de cesser de poser des questions au sujet de leurs proches disparus. Selon notre estimation prudente, le nombre d'Ouïghours disparus est nettement supérieur à ce qu'on signale et se situerait plutôt à plus de 1 000.

Les persécutions religieuses représentent le troisième enjeu. Cet aspect est très bien couvert par nombre d'organismes des droits de la personne. J'aimerais mentionner deux choses. La persécution des Ouïghours s'est accentuée depuis les événements du 11 septembre 2011. Elle vise maintenant les hommes qui portent la barbe ou la moustache, ou des vêtements traditionnels, et les femmes qui portent le foulard ou le voile, etc. Dans les endroits où sont offerts des services publics, comme les hôpitaux, les écoles, les autobus et les banques, on a installé des affiches indiquant que les services sont refusés aux Ouïghours qui portent les signes que je viens de mentionner. Ce qui est étonnant, c'est que ces punitions et restrictions ne s'appliquent qu'aux Ouïghours.

Pendant le ramadan, la surveillance porte-à-porte, les services de lynch obligatoires et d'autres formes de contrôle par intimidation sont très courants et visent à identifier et à punir les Ouïghours qui jeûnent. Aujourd'hui, les forces de sécurité armées font irruption n'importe quand dans les maisons d'Ouïghours pour vérifier si des femmes sont enceintes sans autorisation et s'il s'y trouve des livres ou autres objets religieux.

● (1320)

Il y a à peine deux mois, la veille du jour de l'An 2013, quatre femmes ouïghoures du comté de Qira, dans la préfecture de Hotan, ont été emmenées de force à l'hôpital, où on a avorté de force leurs bébés de six à huit mois.

Les exécutions extrajudiciaires commises par la police forment le quatrième enjeu. Je préférerais lire ce qu'on a dit aux nouvelles à ce sujet, plutôt que de vous le dire dans mes propres mots.

Selon le New York Times, au milieu de février, dans le comté Uqurpan, situé dans la région d'Aksu, la police régionale a tué huit Ouïghours.

Le 18 décembre 2013, Radio Free Asia signalait que la police avait abattu 16 personnes, dont six femmes. Le 22 novembre 2013, RFA avait également signalé que, selon les autorités, neuf jeunes Ouïghours armés de couteaux avaient été abattus au poste de police de Sirqubuya — Selibuya en chinois —, dans la préfecture de Kachgar.

Le 28 août 2013, RFA faisait état de plus de 22 Ouïghours abattus par la police depuis un hélicoptère qui patrouillait dans le comté de Karghilik. Une douzaine d'Ouïghours ont été abattus par la police au cours du raid sur le centre de munitions du Xinjiang, selon un reportage de RFA, le 27 septembre 2013. Un vendeur de fruits ouïghour a été abattu par la police dans un bazar ouvert d'Urumqi, selon un reportage du 11 septembre 2013. La liste ne cesse de s'allonger.

L'année dernière seulement, plus de 36 incidents sanglants se sont produits à l'échelle du Turkestan oriental, et plus de 300 Ouïghours ont été abattus par la police ou les forces de sécurité. Selon une évaluation prudente, le nombre réel d'incidents et de victimes est bien plus élevé. La plupart de ces incidents ont été révélés par les médias étrangers, mais on peut facilement imaginer que bien d'autres

incidents de ce genre se sont produits sans qu'on en sache rien puisque le gouvernement contrôle strictement la diffusion de l'information.

Amnistie internationale en est venue à la conclusion que les Ouïghours sont la seule ethnie, en Chine, dont les membres sont exécutés par le gouvernement pour des motifs politiques et religieux. On sait parfaitement de nos jours que les Ouïghours forment la seule ethnie, en Chine, dont les membres sont arbitrairement exécutés en grands nombres sans que personne pose de question et sans qu'on les soumette à une procédure judiciaire, quelle qu'elle soit.

Le cinquième enjeu est le cas de l'imam canadien Huseyin Celil. Selon l'information que nous avons obtenue, la famille d'Huseyin Celil n'a pas le droit de le visiter en prison, et le gouvernement chinois le maintient en isolement. Nous prions donc le gouvernement canadien de continuer de faire pression sur le gouvernement chinois pour obtenir sa libération ou pour qu'il puisse avoir la visite de sa famille et un accès consulaire. Le gouvernement chinois souhaite simplement que le gouvernement canadien oublie cette affaire, mais nous devons refuser d'oublier le cas d'Huseyin Celil.

M. Alex Neve a déjà parlé du cas d'Ilham Tohti.

J'aimerais également mentionner les activités de cyberintimidation et de cyberespionnage parrainés par la Chine. Immédiatement après des émeutes de 2007 à Urumqi, le gouvernement chinois a fermé les services d'accès à Internet et aux communications téléphoniques et sans fil pendant près de deux ans, dans la région. Limiter l'accès aux moyens de communication représente en soi une punition collective de la population.

Tout le monde sait que l'État chinois est très activement engagé dans la cyberintimidation et le cyberespionnage. La persécution des dissidents politiques ne se limite pas à la Chine, mais en dépasse nettement les frontières. Nous savons que la correspondance par courriel des membres de la diaspora ouïghoure est surveillée, que leurs sites Web sont piratés, que leurs conversations téléphoniques sont écoutées et que leurs communications sont constamment infectées par des logiciels malveillants perfectionnés. On peut supposer sans risque de se tromper que le témoignage que je vous livre en ce moment a déjà été piraté par une tierce partie en Chine.

Le huitième enjeu que Mme Kadeer veut souligner est lié à la politique d'intimidation et aux prises d'otages. Le jour de son élection à la présidence du Congrès Mondial Ouïghour, ses deux enfants ont été emprisonnés en Chine et demeurent en détention à cause de son activisme.

Elle souhaite faire des recommandations au gouvernement canadien.

Nous demandons au gouvernement canadien de se porter fermement à la défense des principes universels des droits de la personne et d'utiliser les Nations Unies et d'autres tribunes pour parler au nom de ceux qui sont sans voix.

● (1325)

Nous exhortons les distingués membres du comité à mettre sur pied un organisme permanent bipartite chargé d'examiner le bilan de la Chine sur le plan des droits de la personne et de produire un rapport détaillé annuel, comme la commission du Congrès et de l'exécutif des États-Unis sur la Chine ou le Parlement de l'UE.

Nous recommandons également que le gouvernement canadien et sa branche exécutive, le ministère des Affaires étrangères, soulignent à grand trait l'importance de protéger les droits des Ouïghours, des Tibétains et des Mongols dans leurs relations bilatérales avec la RPC, la République populaire de Chine, principe pourtant totalement en accord avec la Constitution proclamée par la Chine et qui assurerait le respect des droits des minorités.

Si possible, nous vous recommandons en outre de créer un groupe d'amitié pour les Ouïghours, les Mongols et les Tibétains, afin d'envoyer le message au gouvernement chinois de respecter les droits de ces minorités.

Le ministre des Affaires étrangères devrait suivre de près le cas du prisonnier canadien Huseyin Celil. Pour ce qui est d'Ilham Tohti, nous tenons à souligner qu'il s'agit d'un universitaire qui a exposé les violations des droits de la personne des Ouïghours en Chine. Il souhaite trouver une solution dans le cadre juridique de la Constitution chinoise. Ses droits devraient être protégés.

Nous recommandons enfin au gouvernement canadien de porter une attention particulière au nombre croissant de campagnes d'intimidation parrainées par l'État chinois à l'encontre de citoyens en exil au Canada. Prenez également note du nombre croissant de cas de cyberespionnage.

Je vous remercie.

Le président: Merci.

Puis-je présumer que cela vient clore les témoignages ou y en a-t-il d'autres?

[Français]

M. Kayum Masimov (chef, Société ouïghoure du Canada): Le témoignage est terminé. Pour ma part, je suis ici à titre de président de la Société ouïghoure du Canada. Si vous avez des questions, je suis disposé à y répondre, particulièrement celles qui touchent le Canada.

[Traduction]

Le président: Chers collègues, je vois que les lumières clignent. Cela signifie qu'il nous reste 30 minutes jusqu'à la tenue d'un vote à la Chambre des communes. Nous sommes juste à côté, donc nous pouvons rester encore 25 minutes si la greffière part le chronomètre immédiatement, mais j'ai besoin de votre consentement unanime pour cela.

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien.

Je tiens à être très clair sur la suite des choses. Je suis habituellement assez laxiste sur l'heure, pour nous permettre de siéger un peu plus longtemps. Ce ne sera pas le cas cette fois-ci. C'est impossible. Nous aurons quatre minutes chacun pour la période des questions et des réponses. Nous allons commencer par Mme Grewal, qui sera suivie d'un représentant du NPD, puis des libéraux, dans l'ordre habituel.

Madame Grewal, s'il vous plaît.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): J'aimerais commencer par remercier nos témoins d'être avec nous aujourd'hui pour nous décrire la situation des droits de la personne de la population ouïghoure.

Depuis son arrivée au pouvoir, en 1949, le Parti communiste de la Chine a mis en place une politique de réinstallation qui prévoit notamment l'immigration de Chinois han dans la région traditionnelle des Ouïghours. Pouvez-vous nous décrire l'effet à long terme

de cette politique de réinstallation sur la population ouïghoure? En a-t-il découlé une hausse du nombre de cas de violations des droits de la personne?

• (1330)

Mme Rebiya Kadeer (Interprétation): Selon la loi autonome territoriale nationale de Chine, la population locale qui exerce une autonomie régionale ne devrait pas avoir de statut inférieur aux autres populations migrantes, mais dans les faits, en raison des transferts massifs de population depuis quelques années, ou depuis 1949, les Ouïghours sont devenus une minorité, et leurs droits sont bafoués à bien des égards.

En 1949, la population chinoise représentait de 2 à 3 % de la population dans la région. Elle représente maintenant plus de 50 % de la population. Le principal objectif du gouvernement chinois est de réussir à assimiler les Ouïghours par le transfert d'un grand nombre de Chinois dans la région.

Mme Nina Grewal: D'après le rapport de 2012 du Département d'État américain sur la liberté religieuse dans le monde, la liberté religieuse a diminué dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang. Pourriez-vous s'il vous plaît nous dire comment se porte la liberté religieuse dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang et ce qui a causé son déclin?

Mme Rebiya Kadeer (Interprétation): Surtout depuis les événements du 11 septembre, le gouvernement chinois fait le parallèle entre ses mesures de répression contre les Ouïghours et la lutte contre le terrorisme international. Habituellement, les Ouïghours ne sont pas des radicaux de ce type. Nous n'aimons pas cela. Nous ne sommes [Note de la rédaction: inaudible] ni rien de tout cela.

Le gouvernement chinois, pour parler d'oppression religieuse, ne permet pas au peuple de jeûner en toute liberté. Il ne permet pas au peuple de prier ou d'exercer sa liberté religieuse librement. Il ne permet pas au peuple de fréquenter la mosquée, de jeûner ni de célébrer des cérémonies religieuses dans la vie quotidienne. Tout cela est interdit.

Quiconque a une pratique religieuse quotidienne normale est considéré par le gouvernement chinois comme se livrant à des activités religieuses illégales, ce qui est considéré comme un crime punissable. Ce n'est pas tout, puisque le gouvernement chinois utilise la mosquée comme lieu de propagande politique, qu'il y dresse des drapeaux chinois et qu'il s'en sert pour éduquer les musulmans ouïghours.

Comme je l'ai dit un peu plus tôt, l'an dernier seulement, 37 incidents sanglants ont eu lieu dans la région, la plupart lors de fouilles systématiques des maisons, pour trouver des livres religieux, comme le Coran, et savoir qui envoie ses enfants dans des écoles religieuses, entre autres.

La plupart des incidents sanglants qui ont causé la mort de presque 300 personnes sont liés à ce genre de politique chinoise.

• (1335)

Le président: J'ai bien peur que cela vienne clore cette série de questions.

Monsieur Marston, vous êtes le suivant.

M. Wayne Marston (Hamilton—Est—Stoney Creek, NPD): *As Salaam Alaikum* et bienvenue.

C'est triste, mais les membres du comité ne connaissent que trop bien le sort des Ouïghours. Je siège à ce comité depuis neuf ans, et chaque année, nous accueillons des gens qui nous en parlent. J'ai porté le message d'Huseyin Celil à notre Parlement à maintes reprises, j'ai soulevé des questions. Je vous promets, en tant que député de l'opposition officielle, de le refaire dans un avenir très rapproché.

Je souhaite poser une question à M. Neve.

Nous entendons toutes sortes d'histoires d'injustice et d'emprisonnement de personnes qu'on peut évidemment considérer comme des prisonniers politiques. Quel est leur taux de survie? Nous entendons parler de peines de 10 à 20 ans. Avons-nous des données sur leur taux de survie?

M. Alex Neve: Je ne pense pas que nous ayons des chiffres d'une précision statistique, mais nous savons qu'il existe un très grand risque de mourir des effets combinés de la torture subie en détention en Chine. Le phénomène a été bien documenté au fil du temps par tous les groupes de la population qui sont la cible d'emprisonnement et de torture en Chine. Ces groupes comprennent les Ouïghours, les adeptes du Falun Gong, les Tibétains et d'autres encore. La torture est très souvent si violente et l'accès aux soins médicaux par la suite si restreint qu'un nombre important de personnes meurent en détention des suites de la torture.

Ajoutez à cela les préoccupations constantes sur les conditions de détention et l'état de santé des prisonniers. Certaines personnes peuvent souffrir déjà de problèmes de santé avant d'être emprisonnées, mais ces problèmes sont exacerbés par les conditions de détention misérables et le manque d'accès à des soins médicaux. D'autres personnes peuvent simplement développer des problèmes de santé à cause des conditions de détention misérables. Ces problèmes peuvent assurément s'aggraver au point de causer la mort dans certains cas.

L'emprisonnement en Chine est injuste pour de nombreuses raisons, mais il peut avoir des conséquences mortelles.

M. Wayne Marston: Permettez-moi de poser une question à Mme Kadeer.

Il y a des gens au Canada qui croient que quand les sociétés minières canadiennes en particulier, mais d'autres types de sociétés aussi, investissent quelque part, leurs investissements peuvent faire changer la situation des droits de la personne. Nous savons qu'il y a des sociétés canadiennes qui investissent dans les territoires ouïghours. Nous savons également qu'on fait venir des Chinois han pour occuper les emplois.

Les Ouïghours ont-ils vu leur vie s'améliorer grâce à ces investissements canadiens?

Mme Rebiya Kadeer (Interprétation): Les investissements des entreprises canadiennes ont un effet négatif. La vie quotidienne ne change pas, mais ces investissements ont un effet négatif parce qu'ils attirent plus de colons chinois dans la région.

Il pourrait être bon que les sociétés canadiennes signalent la question à leurs partenaires. En termes d'emploi, il pourrait être bénéfique d'accorder certains quotas aux minorités, aux habitants locaux; elles pourraient en même temps leur apprendre comment on traite les gens au Canada, quelles conditions de travail offrir, sans discrimination. Mais à ma connaissance, aucune entreprise canadienne ne le fait.

Certaines entreprises canadiennes aident même des hommes d'affaires chinois à s'enrichir toujours plus sans égard à l'environnement ni aux autres préoccupations, parce que plus il y a de

peuplements chinois, plus il y a de transferts de population chinois, plus on exploite les richesses naturelles sans égard à l'environnement ou aux écosystèmes.

Je ne sais pas si les chefs d'entreprises canadiennes ont leur mot à dire là-dedans, parce que c'est une politique officielle chinoise, non seulement dans ces régions, mais ailleurs aussi. Ils ne se soucient tout simplement pas de l'environnement.

• (1340)

M. Alex Neve: Pourrais-je prendre 30 secondes à ce sujet?

Le président: Essayez vraiment de vous en tenir à 30 secondes.

M. Alex Neve: D'accord. Je tiens simplement à souligner aux membres du sous-comité que le 19 décembre dernier, le gouvernement chinois a lancé ce qu'il appelle son grand plan stratégique pour le district de Xinjiang. L'un des éléments centraux en était sa promesse d'avoir pour objectif suprême de préserver la stabilité sociale dans la région.

À peu près tous les observateurs reconnaissent qu'il s'agit d'un code pour deux choses. Numéro un, cela signifie d'écraser les dissidents. Numéro deux, cela signifie de favoriser le plus de commerces et d'investissements possibles dans la région. Je pense qu'il est temps d'être très attentif à cela.

Le président: Merci.

Monsieur Sweet, s'il vous plaît.

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Je remercie les témoins.

Madame Kadeer, je vais être très bref. Ai-je bien entendu dans votre témoignage que vous avez deux enfants qui ont été emprisonnés? Sont-ils toujours emprisonnés?

Mme Rebiya Kadeer (Interprétation): Tout récemment, l'un de mes fils a été libéré parce que sa peine était plus que terminée. Mon autre fils a été transféré vers une prison notoire d'Urumqi.

Tout récemment, mon fils toujours dans une prison chinoise est sorti des soins intensifs à l'hôpital parce qu'il avait été battu sévèrement en prison. Il a maintenant été retransféré et il se trouve toujours dans cette prison notoire.

M. David Sweet: Mes plus sincères sympathies; vous êtes de toute évidence leader d'un peuple opprimé et vous en souffrez vous-même.

J'aime bien l'idée de créer un groupe d'amitié pour les Mongols, les Ouïghours et les Tibétains. Je suis président des Parlementaires amis du Tibet. Il y a des similarités entre ces groupes, de même qu'avec les adeptes du Falun Gong et les Chrétiens, bien qu'ils ne soient pas tous persécutés de la même manière.

Voici la question que je souhaite vous poser. Vous avez cité des chiffres beaucoup plus élevés que d'autres groupes pour ce qui est du nombre de décès et de disparitions. Pourquoi?

Mme Rebiya Kadeer (Interprétation): La raison la plus importante, c'est qu'ils ont envoyé un grand nombre d'immigrants chinois dans la région. Ils prennent les emplois, ils prennent les terres, les terres agricoles, ils prennent tout aux Ouïghours, si bien qu'il peut y avoir de l'agitation sociale. Pour prévenir cette agitation sociale et pour réduire les gens au silence, ils prennent des mesures très extraordinaires. Ils assassinent et intimident les gens. Ils les menacent, leur disent de ne pas manifester de ressentiment à l'endroit des nouveaux immigrants chinois.

La deuxième raison la plus importante, c'est que le Turkestan oriental est le principal centre énergétique du gouvernement chinois. Non seulement y trouve-t-on beaucoup de sources d'énergie, mais c'est une véritable manne énergétique pour l'Asie centrale aussi. L'ambition de la Chine, en transférant de grands peuplements chinois au Turkestan oriental est d'accroître sa dominance en Asie centrale, pour contrôler l'Asie centrale et déstabiliser la population à l'avenir.

Malheureusement, la troisième raison, c'est que le gouvernement chinois utilise la question ouïghoure et la question tibétaine pour modifier son programme national et alimenter la fibre nationaliste des Chinois. Il utilise ce stratagème de temps en temps lorsqu'il connaît une crise interne, une crise nationale ailleurs, dans les provinces chinoises. Quand ils sont persécutés... Par exemple, j'ai cité un nombre d'exécutions qui sont toutes bien documentées, mais les Chinois ne les déclarent pas. Ils ne communiquent pas ce genre de renseignements à leur public national.

• (1345)

M. David Sweet: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Casey, vous avez quatre minutes.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Combien y a-t-il de Ouïghours qui résident au Canada?

Mme Rebiya Kadeer (Interprétation): Ils sont à peu près 2 000. Depuis une vingtaine d'années environ, depuis au moins une dizaine d'années, il y a 2 000 Ouïghours qui vivent dans différentes régions du Canada.

M. Sean Casey: Sont-ils concentrés dans une région en particulier?

[Français]

M. Kayum Masimov: Si vous me le permettez, je vais vous donner des détails sur les populations d'Ouïghours.

Les Ouïghours constituent la minorité la plus récente et la moins nombreuse du Canada, à mon avis. Nous totalisons environ 2 000 personnes et sommes dispersés partout au Canada, de Halifax à Vancouver. Notre peuple habite majoritairement à Toronto et à Montréal.

[Traduction]

M. Sean Casey: Madame Kadeer, dans votre exposé, vous avez dressé une liste de choses que le gouvernement canadien pourrait faire, selon vous, dont de donner de la visibilité à l'affaire Celil, de prendre la parole à l'ONU et de créer un groupe d'amitié, mais je ne vous ai pas entendu parler d'acceptation de réfugiés. Est-ce une préoccupation pour les Ouïghours qui voudraient obtenir le statut de réfugié au Canada? Si oui, pouvez-vous nous parler de votre expérience?

Mme Rebiya Kadeer (Interprétation): Nous n'avons pas mentionné toutes les recommandations possibles faute de temps.

Il est très difficile pour nous de trouver un refuge sûr dans le monde, sauf dans les pays occidentaux. La plupart des réfugiés ouïghours sont renvoyés en Chine par les délégués commerciaux et d'autres. Ils sont extradés vers la Chine, où ils sont persécutés. J'en ai parlé à quelques reprises avec des dirigeants du gouvernement. Je l'ai mentionné lors de ma première visite au Canada. L'horrible expérience des dernières années nous montre que la Chine est très puissante, particulièrement en Asie du Sud-Est, en Thaïlande et ailleurs. Ces pays renvoient tous les réfugiés en Chine et les persécutent. Encore une fois, je demande donc sincèrement au

Canada, par l'intermédiaire de ce comité, d'aider à relocaliser les réfugiés ouïghours dans ces régions.

Je dois dire aussi que les réfugiés ouïghours au Canada sont contents du peuple et du gouvernement canadiens.

Merci.

M. Sean Casey: J'ai deux questions à vous poser sur les attaques récentes dont nous a parlé M. Neve. Les médias les ont décrites comme des attaques terroristes, et je pense que M. Neve l'a mentionné.

Comment réagissez-vous au fait qu'on qualifie ces attaques de terroristes? Quelles en sont les conséquences? Quelles sont les incidences de cet incident sur votre peuple?

Mme Rebiya Kadeer (Interprétation): Le gouvernement chinois va saisir l'occasion d'intensifier la répression contre les Ouïghours.

Beaucoup de Ouïghours ne se rendent pas compte qu'il s'agit d'un acte terroriste, soit dit en passant. C'est la politique du gouvernement chinois qui a créé ce genre de circonstances en Chine, sans s'attaquer aux sources du problème. Je vous ai donné toute une liste d'exemples. Le peuple ouïghour en Chine n'arrive pas à trouver de moyens légaux d'exprimer sa colère envers le gouvernement ou d'exiger simplement que le gouvernement réponde à ses doléances juridiques.

Comme nous l'avons déjà vu, quoi qu'il arrive en Chine, le gouvernement chinois a pour politique de toujours blâmer les Ouïghours. Selon les informations véhiculées dans les médias chinois, toutes les huit minutes, plus de 29 personnes sont tuées et plus de 133 personnes sont blessées. Ils ont dit également qu'il y avait 10 personnes en habits noirs. Ils ont dit ensuite qu'ils en avaient tué quatre et arrêté une autre. Si les Ouïghours étaient responsables de cette attaque, ce devrait être plus clair.

Le gouvernement chinois devrait expliquer en détail qui étaient ces personnes et pourquoi elles ont fait ce qu'elles ont fait. J'exhorte la communauté internationale à exercer des pressions sur le gouvernement chinois pour qu'il brosse un portrait clair de ce qui s'est passé exactement.

• (1350)

Le président: Plusieurs intervenants ont dépassé leur temps, non pas parce que les questions n'étaient pas bonnes, mais parce que les réponses étaient très approfondies. Cela ne nous laisse le temps que d'entendre une question de M. Schellenberger et une question de M. Benskin si nous voulons respecter notre horaire.

Monsieur Schellenberger.

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Je lis dans les notes d'information de la Bibliothèque du Parlement que les Ouïghours sont victimes de prélèvements forcés et de trafic d'organes humains dans les prisons et les hôpitaux militaires chinois. Quels renseignements avez-vous à nous donner à ce sujet? Y a-t-il quoi que ce soit qui nous indique où ces organes s'en vont?

Mme Rebiya Kadeer (Interprétation): Comme je l'ai indiqué dans mon bref exposé, des milliers de personnes disparaissent chaque année en Chine. Nous ne pouvons que présumer où ces personnes se retrouvent et que les organes de la plupart d'entre elles sont exportés ou importés. Il y a des gangs illégaux en Chine qui vendent ces organes. Ils entretiennent une relation très étroite avec l'État policier chinois. C'est la même chose pour les trafiquants de drogue.

Nous ne le savons pas exactement, mais nous avons la forte impression, nous présumons fortement que les organes des Ouïghours et d'autres personnes disparues sont vendus sur le marché noir.

D'après les dernières informations que nous avons reçues sur les détentions en date du 5 juillet 2009, 140 Ouïghours ont été transférés vers différents endroits. Nous ne savons toujours pas où.

Je pense à la fille d'un enseignant, qui avait 19 ans quand elle a été blessée à la jambe. La plupart des détenus ont été transférés vers un hôpital militaire, puis ils ont tous disparus. Nous pouvons présumer que ces personnes ont été vendues avec leurs organes. Depuis cinq ou six ans, nous ne savons pas quelles ont été les allées et venues de ces personnes.

Le président: Monsieur Benskin.

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Merci à tous d'être ici.

J'ai une brève question à poser à chacun d'entre vous.

Nous avons mis beaucoup l'accent sur les relations entre l'État et les Ouïghours. Très souvent, lorsque ce genre de relations existent entre un État et un groupe ethnique, les relations entre les personnes sur le terrain ont tendance à être un peu différentes. Quel genre de relations la population ouïghoure entretient-elle avec la population chinoise elle-même, pas le gouvernement, mais la population chinoise, avec ses voisins chinois? Sont-elle aussi hostiles qu'avec le gouvernement?

M. Mehmet Tohti: Mme Kadeer m'a donné la permission de répondre à votre question.

Il y a deux types de populations immigrantes chinoises dans la région. Il y a d'abord les premiers colons qui sont arrivés dans les années 1950. Comme ils vivent dans la région depuis longtemps, ils comprennent la culture ouïghoure et sont très sympathiques à l'endroit des Ouïghours. Ils n'aiment pas les nouvelles colonisations chinoises.

Cela dit, les intérêts de la population locale, y compris ceux des tout premiers colons chinois, sont menacés par le grand nombre d'immigrants chinois qui affluent vers la région et qui bénéficient d'incitatifs. Le gouvernement leur offre le logement gratuit et une exemption fiscale de 10 ans; ils peuvent même s'approprier des terres. Elles sont à eux, et le gouvernement paie presque 200 000 renminbi ou 40 000 \$ américains, simplement pour permettre leur installation dans la région.

Il y a un énorme conflit d'intérêts entre les nouveaux arrivants et les premiers colons de même que la population locale. De plus, les ressources en eau sont limitées dans la région, de sorte que les premiers colons sont sympathiques à l'égard des Ouïghours, alors que les nouveaux arrivants font tout en leur pouvoir pour obtenir l'appui du gouvernement et s'approprier tout ce qu'ils peuvent.

• (1355)

Mme Rebiya Kadeer (Interprétation): Au départ, la contradiction opposait l'État chinois au peuple ouïghour. Maintenant, ce n'est plus qu'un conflit d'intérêts entre les nouveaux arrivants, d'une part, et les Ouïghours et les autres, d'autre part. Et comme il faut se battre pour tout, les gens ne s'aiment pas beaucoup les uns les autres.

M. Tyrone Benskin: Merci.

Le président: Merci, monsieur Benskin.

Je remercie nos témoins et mes collègues qui sont restés ici pour nous permettre de terminer la réunion.

Comme nous sommes très serrés dans le temps — nous avons débordé de presque 26 minutes et 30 secondes —, nous allons devoir courir, si bien que je dois mettre fin à la séance plus abruptement que je ne l'aurais voulu dans les circonstances. Je ne voudrais pas vous porter à croire que nous ne prenons pas votre témoignage très au sérieux. Nous vous sommes très reconnaissants d'être venus nous parler de cette situation très grave du point de vue des droits de la personne. Je remercie les membres du comité de toutes les affiliations politiques.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>